



Sous cette apparente tranquillité se trouve l'une des décharges les plus toxiques de Suisse (Bonfol). Un risque invisible et imprévisible.

Photo Lucienne Merguin Rossé

Décharge de Bonfol : une bombe à retardement

Bien des bonnes volontés se penchent actuellement au chevet de la décharge de Bonfol.

Une véritable bombe à retardement placée sur la nappe phréatique de la région. Elle doit être assainie le plus rapidement possible. Rapidement soit, mais sans précipitation. La sécurité de la population de toute la région doit être le critère principal de l'assainissement. En effet, pendant des années, les divers déchets chimiques entreposés ont pu se mélanger, se recomposer dans cet immense réac-

teur chimique qu'est la décharge. Le mystère reste entier sur ce que l'on pourra découvrir lorsque le couvercle de la décharge sera ouvert. Dans le pire des cas : un nuage à la Seveso, à la Bhopal !

Alors prudence. Nous exigeons que toutes les mesures de sécurité soient prises pour que l'extraction, le transport et le conditionnement ne mettent pas en péril les habitants de la région, leur environnement et la nature.

Jean-Pierre Egger

Editorial	p 2
Plan sectoriel des décharges	p 3
Entre écologie et immobilier	p 4



Jean-Pierre Egger est ingénieur agronome EPFZ. Il est membre du comité de Pro Natura Jura depuis 1992 et président de la section jurassienne depuis 1996.

Gestion des déchets : rôle actif de Pro Natura Jura

Rétrospectivement, l'histoire de la décharge de Bonfol montre clairement combien les autorités, les industriels et une partie de la population ont traité la problématique des déchets avec légèreté, ceci il y a à peine plus d'une génération. L'insouciance qui a présidé à la création du problème est encore présente dans bien des têtes : si les ordures sont enterrées, si les déchets brûlent, le problème est résolu.

A Bonfol, les assainissements successifs de la décharge coûteront, en fin de compte, environ 100 fois plus que leurs frais de mise en décharge. C'est énorme. En réclamant des mesures réfléchies, sûres et durables, les protecteurs de la nature sont de bons comptables pour la nature, le bien-être et la santé des habitants, les comptes publics et à terme pour l'économie privée. Puisse cet exemple servir de leçon et ouvrir les yeux à tous ceux qui préconisent des solutions bricolées.

Dans notre canton, ces dernières années, le dossier des déchets a bien avancé ; nous assistons à une lente évolution des mentalités. En quelques années, sous la pression de la Confédération et d'esprits

éclairés de notre canton, une nouvelle gestion des déchets, moins agressive pour les milieux naturels et les paysages, a été mise en place. Pro Natura a joué un rôle actif dans la définition de cette politique, notre association est satisfaite d'y avoir contribué positivement. Nous sommes heureux que le directeur de l'OFEFP prenne bonne note de cette évolution et exprime son optimisme dans la presse locale et à la TV. Nous restons cependant vigilants.

Car si nous avons beaucoup avancé, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Bien des décharges brûlent encore le samedi ! Le plan sectoriel des décharges est en consultation. Il n'est pas sans défaut : il tolère la banalisation des paysages par comblement de dépression, il sous-évalue le devoir d'information, les possibilités de tris restent insuffisantes dans de nombreux endroits. Il est indispensable d'améliorer encore ce plan cantonal pour en faire un instrument de gestion intelligent au service de notre environnement et de notre nature !

Jean-Pierre Egger

Impressum

Supplément des sections
à Pro Natura Magazine

Editeur

Pro Natura Jura

Secrétariat

Lucienne Merquin Rossé
L'Abbaye 105, 2906 Chevenez
Tél + fax 032 / 476 70 21
Case postale 90
2900 Porrentruy

Rédaction et réalisation

Jean-Pierre Egger, président
de Pro Natura Jura
Lucienne Merquin Rossé,
chargée d'affaires
William Saunier, membre du comité

Maquette

William Saunier

Impression et expédition

Imprimerie Le Pays S. A., Porrentruy
Tirage : 1100 exemplaires



Une confusion totale règne dans la gestion des déchets. Ici, un compost communal chargé de plastiques, tôles, bois traité (Vallée de Delémont). Photo Lucienne Merquin Rossé

Pro Natura Jura a répondu à la consultation cantonale du plan sectoriel des décharges (PSD), version novembre 1999, présentée par le Service de l'aménagement du territoire. Les objectifs décrits sont respectables et correspondent bien à une politique cohérente.

Cependant, ce plan apparaît lacunaire, sans l'intégration des données des sites contaminés à assainir; ces sites, à l'exemple de Bonfol, présenteront des capacités importantes pour des déchets inertes ou pour des matériaux d'excavation. De même, les apports de matériaux provenant de l'extérieur du canton ne sont pas considérés. Ce sont pourtant de grandes quantités qui ont rempli des décharges ces dernières années.

La réalisation de ces objectifs implique d'importantes mesures à mettre en place par le canton: incitation au tri et à la valorisation, encouragement au regroupement de déchetteries et compostières communales, surveillance et gestion des décharges, fermeture des décharges sauvages, assainissement des sites contaminés.

Pro Natura Jura demande l'unification des tarifs pour la mise en décharge sur l'ensemble du canton, afin d'éviter les sous-enchères. Un système de péréquation financière est souhaitable.

En matière de décharge bioactive, le PSD met l'accent sur la nécessité de créer une nouvelle décharge contrôlée bioactive de plus de 300 000 m³, destinée aux déchets industriels, aux matériaux bioactifs de la Transjurane ou aux déchets résultant de l'assainissement des sites contaminés. Nous pensons que sans plan cantonal d'assainissement des sites pollués* il est impos-

*Pro Natura Jura avait déjà mentionné la nécessité d'un tel plan (exigé par la législation fédérale) lors de la consultation du plan de gestion des déchets en 1996.

Plan sectoriel des décharges : la position de Pro Natura Jura



L'incinération illégale, parce que polluante, des déchets ménagers existe partout. Ici, en Ajoie derrière une école. Photo Lucienne Merguin Rossé

sible d'évaluer à l'heure actuelle les volumes nécessaires pour une décharge contrôlée bioactive. De plus, une analyse et une coordination intercantionales sont prioritaires.

Concernant les décharges de matériaux inertes et les sites pour matériaux d'excavation et de déblais pollués, une grande confusion existe dans le canton. Il conviendrait de différencier plus précisément ces différents types de déchets. Là aussi, les données sont incomplètes, car nombre de sites à assainir pourraient accueillir ces déchets.

Une lacune

Les apports de matériaux d'entreprises hors du canton ont été très abondants ces dernières années. Etant donné la rentabilité financière de ces arrivages, il existe une tendance à combler très rapidement des décharges cantonales. De nouveaux sites sont alors nécessaires. Le PSD n'aborde pas cette pro-

blématique essentielle et ne définit pas les zones d'apport.

Des comblements et des remises en culture avec des déblais peuvent être autorisés selon la procédure du permis de construire lorsqu'il s'agit d'une petite exploitation. Pour Pro Natura Jura, cette procédure doit être évitée car ces « nivellements de terrain » se situent généralement dans des zones marginales, naturelles et propices au maintien de la biodiversité. Il s'ensuit une banalisation du paysage.

Le site de la Rotte à Fahy est prévu pour un dépôt de matériaux inertes. Etant donné les conflits d'intérêts avec la zone de reproduction des batraciens, Pro Natura Jura demande l'abandon de ce site, mais propose le remblayage partiel de l'actuelle carrière par des matériaux d'excavation avec réaménagement spécifique à la zone.

Lucienne Merguin Rossé

Mise en péril du droit de recours des associations

Le dossier «Les Lilas» illustre bien la problématique de défense des intérêts publics pour les citoyens: très souvent ceux-ci sont déboutés devant la justice. Par contre, les associations de protection de l'environnement, dont les statuts répondent à la défense d'intérêts collectifs, peuvent faire valoir leurs arguments. Malheureusement, ce droit de recours des associations est rejeté par certains milieux politiques, tels l'UDC.

Les Chambres fédérales auront à se prononcer prochainement sur l'initiative parlementaire Fehr, qui demande purement et simplement la suppression de ce droit de recours.

Pro Natura n'abuse pas de ce droit et à chaque fois ses arguments pertinents ont été reconnus par la justice jurassienne. Sans droit de recours, c'est la porte ouverte à un intérêt unique: l'argent. (LMR)

Entre écologie et immobilier : la justice tranche

A la suite du dépôt public par la Municipalité de Porrentruy d'un projet de plan spécial pour la zone à bâtir «Les Lilas», Pro Natura Jura conjointement avec la Société des Sciences Naturelles du Pays de Porrentruy (SSNPP) a déposé une opposition en septembre 1996.

Les raisons évoquées sont la distance trop faible entre les futures constructions et la haie protégée, induisant, par la destruction des racines, un dépérissement des arbres centenaires. Des motifs culturels, forestiers et paysagers sont avancés, de même que la sécurité des futurs habitants et des problèmes d'accessibilité pour l'entretien.

D'autres recours, émanant de citoyens riverains et des propriétaires, ont été déposés.

En septembre 1997, le Service de l'aménagement du territoire a rejeté toutes les oppositions. Quatre recours ont été déposés auprès de la Chambre administrative. D'après une expertise neutre, réalisée par un dendrologue genevois, il appert que les distances sont insuffisantes et que les interventions prévues par les constructions entraveront le développement des arbres.

Par jugement du 9 février 2000, la Chambre administrative admet partiellement les recours des propriétaires et de Pro Natura Jura/SSNPP, déclare irrecevable les recours des riverains, annule la décision d'approbation du Service de l'aménagement du territoire, renvoie l'affaire à la Municipalité de Porrentruy et répartit les frais de procédure (les associations sont exemptes de frais).

Une affaire qui donne du courage à tous ceux qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des intérêts écologiques dans le canton.

Lucienne Merguin Rossé



Incinération illégale

Images de brûlis d'ordures ménagères dans la nature. Un acte illégal toléré par les autorités communales (Ajoie).

Photo Lucienne Merguin Rossé